

Gestion des émissions de GES

ÉTABLISSEMENT D'UN LIEN ENTRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE, LA GESTION DES RISQUES ET LA PERFORMANCE

Sarah Keyes, CPA, CA

Quel est l'enjeu?

L'Accord de Paris a fixé pour objectif de limiter le réchauffement planétaire moyen à 2 degrés Celsius d'ici à 2100, et de poursuivre les efforts en vue de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius au-delà de cette date. À l'échelle mondiale, le réchauffement s'est établi à environ 1 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Les températures au Canada, cependant, ont augmenté deux fois plus que la moyenne mondiale. Afin d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, les experts suggèrent que nous devons réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) de 45 % d'ici à 2030 et viser des émissions nettes égales à zéro d'ici à 2050.

Pourquoi est-ce important?

L'attention accrue que les marchés financiers mondiaux (par exemple, les investisseurs, les assureurs, les agences de notation, les autorités de réglementation financière) portent aux émissions de GES et à leur communication obligera les organisations à adopter une mentalité axée sur la nécessité de faibles émissions. Elle permettra un virage culturel vers la réduction de l'empreinte carbone en vue d'obtenir un avantage concurrentiel grâce à une efficacité accrue, à des économies de coûts opérationnels et à la mise à profit de la demande croissante de produits et services à faibles émissions de carbone.

Que peut-on faire?

Les organisations devront mettre sur pied des systèmes appropriés de gestion des émissions de GES, accompagnés d'outils d'identification, de mise en œuvre, d'évaluation, de suivi et de déclaration à l'égard des émissions de GES. Pour ce faire, les organisations devront tirer parti des marchés, innover et intégrer la technologie aux stratégies d'affaires, à la gestion des risques et à l'évaluation de la performance.

À qui ces lignes directrices s'adressent-elles et comment peuvent-elles être mises en pratique?

Ces lignes directrices s'adressent aux comptables professionnels agréés (CPA) qui travaillent en entreprise (dans des rôles liés à l'exploitation, à la comptabilité de gestion ou à l'information financière), aux CPA et aux professionnels du milieu des affaires qui jouent un rôle de direction, et aux administrateurs de sociétés. Bien que ces lignes directrices visent principalement les sociétés ouvertes et les entreprises à capital fermé, nombre des concepts qu'elles renferment sont également pertinents pour les administrations publiques, les sociétés d'État et les organismes sans but lucratif.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA COMPTABILITÉ DE GESTION

LIGNES DIRECTRICES



Aperçu

Processus

Application

Principaux
constats

Ressources

Aperçu

Ces lignes directrices sur la comptabilité de gestion ont été élaborées sous la forme d'un guide pratique destiné à accompagner la publication intitulée [Les systèmes de gestion des émissions de gaz à effet de serre : guide d'introduction à l'intention des CPA](#) de CPA Canada. Le guide d'introduction constitue une lecture préparatoire recommandée pour ces lignes directrices et l'étude de cas connexe, et donne une vue d'ensemble des efforts d'atténuation des effets des changements climatiques, de la nécessité de gérer les émissions de GES et des rôles que peuvent jouer les CPA.



Incidences des tendances en matière d'émissions de GES sur les entreprises

Les préoccupations quant aux répercussions financières des risques liés au climat ont fait des changements climatiques une priorité sur les marchés financiers mondiaux. Il existe deux types de risques liés aux changements climatiques¹ :

1. Les risques liés à la transition, qui se rapportent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, notamment :
 - les risques liés aux politiques, associés aux activités de réglementation qui produisent des niveaux élevés d'émissions de GES, par exemple celles concernant la tarification du carbone et l'élimination progressive du charbon;
 - les risques juridiques, associés au nombre accru de poursuites liées au climat lorsque les organisations ne contribuent pas à l'atténuation des effets des changements climatiques;
 - les risques liés aux technologies, associés aux améliorations et aux innovations concernant les technologies nouvelles et existantes qui ont le potentiel de se substituer aux façons traditionnelles de faire des affaires;
 - les risques de marché, associés à l'évolution de l'approvisionnement et de la demande de produits et de services à fortes émissions de carbone;
 - les risques d'atteinte à la réputation, associés à l'évolution des perceptions des consommateurs et de la société concernant la contribution d'une organisation aux émissions de GES et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
2. Les risques physiques, qui sont aigus et chroniques :
 - les risques physiques aigus comprennent des événements liés au climat, comme l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes;

¹ Tiré du rapport définitif sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).



- les risques physiques chroniques se rattachent aux changements à long terme des phénomènes climatiques, comme une augmentation du niveau de la mer et des vagues de chaleur chroniques.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone comporte également des occasions, notamment :

- l'utilisation efficiente des ressources (par exemple, dans le cadre d'activités visant à réduire les émissions de GES);
- la diversification des sources d'énergie en vue d'inclure les énergies renouvelables et le stockage dans des batteries;
- de nouveaux produits et services qui tiennent compte de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et qui misent sur l'évolution des préférences des consommateurs et des producteurs;
- de nouveaux marchés pour les produits et services à faibles émissions de carbone, en collaboration avec les gouvernements, les banques de développement, les petites entreprises et les entrepreneurs;
- une résilience accrue face aux incidences liées aux changements climatiques en répondant aux risques physiques.

Il est possible que les risques liés à la transition et les risques physiques augmentent avec le temps, en fonction du rythme et de l'ampleur des efforts mondiaux de réduction des émissions de GES. Par exemple, si les objectifs de l'Accord de Paris ne sont pas atteints, les risques physiques augmenteront. Si des mesures énergiques sont prises à l'échelle mondiale pour réduire les émissions de GES, les risques liés à la transition augmenteront. Dans les deux cas, les entreprises doivent assurer un suivi des nouvelles tendances et des réactions des marchés financiers, des gouvernements et de la société.

Réactions des marchés financiers

Les banques centrales, les investisseurs, les bourses, les autorités de réglementation des valeurs mobilières, les agences de notation, les assureurs et les prêteurs (collectivement, les intervenants des marchés financiers) sont de plus en plus préoccupés par les répercussions que les changements climatiques auront sur la stabilité financière, qu'il s'agisse des risques physiques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes ou des risques liés à la transition qui sont associés à l'évolution des marchés, des technologies et de la demande des consommateurs.

En décembre 2015, le Conseil de stabilité financière (CSF) a établi le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le mandat du GIFCC consiste à élaborer des recommandations pour assurer la communication volontaire d'informations uniformes et comparables par les sociétés, afin que les investisseurs soient au courant des risques et des occasions liés aux changements climatiques ainsi que des stratégies adoptées par les sociétés à cet égard.



Publiées en juin 2017, les [recommandations définitives du GIFCC](#) sont rapidement devenues la référence par excellence pour les marchés financiers mondiaux en matière de communication des répercussions financières des changements climatiques. Plus de 1 000 organisations des secteurs public et privé [ont souscrit aux recommandations](#), notamment des sociétés de services financiers mondiales s'occupant d'actifs d'une valeur de plus de 118 billions de dollars. Le GIFCC a recommandé que les sociétés présentent des informations sur les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et, s'il y a lieu, 3².

Le tableau qui suit résume les initiatives qui ont été entreprises par les banques centrales, les investisseurs, les bourses, les autorités de réglementation des valeurs mobilières, les agences de notation, les assureurs et les prêteurs et qui sont en cours relativement aux changements climatiques, ces initiatives ayant toutes des incidences sur la mesure et la déclaration des émissions de GES.

TABLEAU 1 - INITIATIVES DES PARTICIPANTS AUX MARCHÉS FINANCIERS RELATIVEMENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX ÉMISSIONS DE GES

Participants aux marchés financiers	Initiatives relatives aux changements climatiques et aux émissions de GES
Banques centrales	<p>Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier est le fruit d'une collaboration entre 46 banques centrales mondiales visant à verdir le système financier et à renforcer les efforts du secteur financier en vue de respecter les objectifs de l'Accord de Paris. La Banque du Canada s'est jointe au réseau en 2019.</p> <p>Selon la Revue du système financier - 2019 de la Banque du Canada, les changements climatiques constituent une des principales vulnérabilités de l'économie canadienne, et la Banque mène des recherches supplémentaires pour déterminer les incidences macroéconomiques des risques liés aux changements climatiques.</p>



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

² Voir les définitions des émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3 à l'étape 2B plus loin.

Participants aux marchés financiers

Initiatives relatives aux changements climatiques et aux émissions de GES

Investisseurs (comprend les propriétaires d'actifs et les gestionnaires d'actifs)

Le **projet pilote du Programme des Nations unies pour l'environnement - Initiative Finance (PNUE IF) sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC pour les investisseurs** est un [projet pilote](#) regroupant 20 des plus grands investisseurs mondiaux, dont plusieurs investisseurs canadiens tels que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et Desjardins. Le programme est axé sur l'élaboration de scénarios, de modèles et de mesures pour permettre une analyse des risques et des occasions liés aux changements climatiques basée sur des scénarios.

La **Climate Action 100+** est une [initiative menée par des investisseurs](#) à laquelle participent plus de 450 investisseurs gérant plus de 40 billions de dollars d'actifs, et qui vise à assurer que les principales sociétés émettrices de GES dans le monde prennent des mesures afin de lutter contre les changements climatiques.

La **Net-Zero Asset Owner Alliance**, dans le cadre de laquelle des investisseurs gérant plus de 2 billions de dollars d'actifs s'efforcent d'aligner leurs portefeuilles sur l'objectif de 1,5 degré Celsius énoncé dans l'Accord de Paris, a été [mise sur pied par le PNUE IF](#).

L'**Investor Group on Climate Change** est le fruit d'une [collaboration entre des investisseurs institutionnels](#) qui gèrent plus de 2 billions de dollars d'actifs et travaillent à la mise en place d'une économie résiliente face aux changements climatiques et visant des émissions nettes égales à zéro d'ici à 2050.

Bourses

L'initiative des bourses pour un investissement durable (**Sustainable Stock Exchanges Initiative**) est une [plateforme d'interaction entre pairs](#) qui vise à étudier comment les bourses (en collaboration avec les investisseurs, les autorités de réglementation et les entreprises) peuvent améliorer la transparence et, au bout du compte, la performance des entreprises en ce qui a trait aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et encourager l'investissement durable. La [Bourse de Toronto \(TSX\) et la Bourse de croissance TSX \(TSXV\) se sont jointes](#) à cette initiative en 2019.

Autorités de réglementation des valeurs mobilières

Les **Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)** ont publié trois avis du personnel portant sur la communication des risques liés aux changements climatiques et à l'environnement par des sociétés ouvertes :

- [Avis 51-358 du personnel des ACVM](#) – indications relatives à l'information sur les risques liés au changement climatique, notamment les émissions de GES;
- [Avis 51-354 du personnel des ACVM](#) – rapport sur les constatations découlant d'un examen de l'information fournie par les sociétés ouvertes canadiennes sur le changement climatique, et sur les besoins des investisseurs concernant les informations liées au changement climatique pour la prise de décisions;
- [Avis 51-333 du personnel des ACVM](#) – indications relatives à l'information sur les risques liés à l'environnement importants sur le plan financier, notamment le changement climatique.



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Participants aux marchés financiers

Initiatives relatives aux changements climatiques et aux émissions de GES

Agences de notation

Standard & Poor's a élaboré un [atlas des risques ESG](#) afin de donner un aperçu de l'exposition aux facteurs ESG, y compris les changements climatiques, selon les secteurs et les pays. [S&P a également publié une explication](#) de la manière dont les facteurs ESG, y compris les changements climatiques, sont pris en compte dans les notations.

Moody's a publié un document intitulé [Environmental Risks Global Heatmap](#) afin d'illustrer l'exposition de différents secteurs aux risques environnementaux, y compris les changements climatiques et les émissions de GES. Moody's a récemment [acheté une société de données climatiques](#), ce qui indique le récent intérêt pour les risques liés aux changements climatiques dans le cadre des évaluations des cotes de crédit.

Fitch Ratings a lancé un [système de notation intégré](#) qui illustre l'incidence des facteurs ESG, y compris les changements climatiques, sur les décisions individuelles en matière de notation.

Assureurs

Le **projet pilote du PNUE IF sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC pour les assureurs** est un [projet pilote](#) regroupant 16 des plus grands assureurs à l'échelle mondiale, y compris 2 assureurs canadiens, Co-operators et TD Assurance. Le travail de ce groupe est axé sur le développement d'outils d'évaluation des risques pour permettre aux intervenants du secteur de l'assurance de mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur leurs activités.

Prêteurs

Le **projet pilote du PNUE IF sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC pour les banques** est un [projet pilote](#) regroupant 16 des plus grandes banques au monde, dont 2 banques canadiennes, TD et RBC. Comme dans le cas des assureurs, le travail de ce groupe est axé sur l'évaluation des risques liés à la transition et des risques physiques en vue de permettre une analyse basée sur des scénarios à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

Les **Principes pour une banque responsable du PNUE IF** [ont été lancés par 130 banques](#) de 49 pays, représentant des actifs de plus de 42 billions de dollars. Les Principes sont orientés sur l'accélération de la lutte contre les changements climatiques, notamment la réduction des émissions de GES pour atteindre les cibles de l'Accord de Paris.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Les objectifs de l'Accord de Paris reposent sur les engagements pris par les gouvernements nationaux pour réduire les émissions de GES en se fondant sur les meilleures données scientifiques disponibles relativement au climat. La tarification du carbone est une [politique gouvernementale de plus en plus utilisée](#) pour réduire les émissions de GES. Elle envoie aux marchés un signal en ce qui a trait au prix, de manière à dissuader les entités d'émettre des GES et à encourager les investissements dans des innovations et des solutions à faibles émissions de carbone, en particulier dans les secteurs où les émissions sont élevées.



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Le guide d'introduction de CPA Canada fournit d'importantes précisions sur les mesures prises par les pouvoirs publics afin d'atteindre les cibles de l'Accord de Paris, dont un aperçu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Les lecteurs sont invités à consulter le tableau 1 du guide d'introduction pour se familiariser avec les exigences fédérales et provinciales/territoriales actuelles en matière de tarification du carbone et de déclaration des émissions de GES pour les installations canadiennes.

La tarification du carbone peut prendre la forme d'un prélèvement direct (ou d'une taxe directe) ou encore d'un régime de plafonnement et d'échange permettant l'échange de crédits compensatoires d'émissions de carbone entre les participants au marché. Les entreprises qui réduisent leurs émissions de GES peuvent vendre leurs crédits excédentaires à d'autres participants au marché grâce aux crédits compensatoires d'émissions de carbone. Cela leur procure une source de revenus et constitue un incitatif financier direct qui les encourage à réduire les émissions de GES en deçà de la quantité plafonnée allouée par le régime de plafonnement et d'échange. Les crédits compensatoires d'émissions de carbone font l'objet d'une attention croissante, et des discussions se tiennent sur la mise en place de régimes d'échange mondiaux pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Cette évolution se poursuit au niveau mondial, plusieurs systèmes régionaux établis démontrant l'efficacité des régimes de plafonnement et d'échange à titre de mécanismes fondés sur le marché pour réduire les émissions de GES en offrant de véritables incitatifs financiers aux entreprises.

Au-delà de la réglementation, le gouvernement fédéral canadien a reconnu la nécessité d'un engagement accru du secteur privé à l'égard de la réduction des émissions de GES. Il a mis sur pied le [Groupe d'experts sur la finance durable](#)³ afin de sensibiliser les acteurs des marchés financiers canadiens aux risques liés aux changements climatiques et de faire avancer la mise en œuvre des recommandations du GIFCC au Canada. En avril 2018, le Groupe d'experts a déposé son rapport définitif, qui comprenait des recommandations en vue du transfert de fonds vers certains produits et services de manière à favoriser la transition vers une économie faible en carbone, en soulignant l'importance de réduire les émissions de GES de manière à demeurer compétitif à l'échelle mondiale. Les recommandations définitives reconnaissent qu'il est essentiel de cultiver un écosystème financier informé, et mentionnent spécifiquement le rôle crucial joué par les comptables pour assurer la rigueur de la communication des informations, de la présentation et des audits en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.

Mesures sociétales

La question des changements climatiques et des répercussions des émissions de GES sur la capacité des générations actuelles et futures à répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains, comme la pureté de l'air et de l'eau, occupe une place grandissante dans la société. Les employés [souhaitent davantage](#) travailler pour des entreprises qui s'attaquent

3 Bien qu'il n'existe pas encore une définition universelle de la « finance durable », elle est définie ainsi par le [Groupe d'experts](#) : « [...] les flux de capitaux (tels qu'ils se reflètent dans les prêts et les investissements), la gestion des risques (comme l'assurance et l'évaluation des risques) et les processus financiers (la divulgation, l'évaluation et la supervision) qui assimilent les facteurs environnementaux et sociaux comme moyen de promouvoir une croissance économique durable et la stabilité à long terme du système financier ».



aux plus grands défis mondiaux en matière de durabilité, et les clients préfèrent effectuer leurs achats auprès de telles entreprises. Les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques correspondent à l'[objectif 13](#) des 17 [objectifs de développement durable \(ODD\) de l'ONU](#). Il s'agit sans doute de l'ODD le plus urgent, car il est lié à presque tous les autres.

Les consommateurs votent de plus en plus avec leurs dollars, ce qui pousse les entreprises à démontrer les progrès accomplis quant à la réduction des émissions de GES et le travail effectué en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Cette tendance est portée par les plus jeunes, à savoir les membres des générations Y et Z. Ainsi, à titre d'exemple, [42 % des membres de la génération Y](#) ont déclaré avoir entamé ou approfondi une relation d'affaires parce que, selon leur perception, les produits ou services d'une entreprise avaient une incidence positive sur la société et/ou l'environnement.

Lorsqu'il s'agit d'attirer et de retenir des employés talentueux, il est [évident](#) que les questions environnementales sont un facteur pour les générations plus jeunes. Les manifestations des jeunes pour le climat dans le monde entier, menées par la militante Greta Thunberg (qui a été nommée [personnalité de l'année 2019 par le magazine TIME](#)), illustrent l'importance que les jeunes générations accordent à cette question. En septembre 2019, [plus de 7,6 millions](#) de personnes sont descendues dans la rue pour manifester en faveur du climat, faisant de cet événement la plus grande mobilisation de l'histoire pour cette cause. Dans un avenir pas si lointain, ces jeunes générations feront leur entrée sur le marché du travail et voudront travailler pour des entreprises qui partagent leurs valeurs et leurs convictions, ce qui aura des répercussions pour les entreprises qui cherchent à attirer et à retenir des talents.

Le [sondage annuel auprès de la génération Y](#) mené par Deloitte documente l'incidence des préférences des jeunes générations qui souhaitent travailler pour des organisations partageant leurs valeurs. Les entreprises doivent être conscientes de ce changement de mentalité afin d'être en mesure d'attirer et de retenir des talents, car la génération Z est la [plus grande cohorte de l'histoire de l'humanité](#). Son incidence sur les organisations ne fera que s'accroître à mesure que les personnes de cette génération feront leur entrée sur le marché du travail, prendront leurs propres décisions d'achat et investiront leurs économies en fonction de leurs valeurs.



REPRÉSENTATION MULTIPARTITE DE LA PERFORMANCE EN LIEN AVEC LES ÉMISSIONS DE GES



Occasions pour les comptables

Les comptables ne participent habituellement pas aux activités liées aux rapports sur le développement durable et les émissions de GES. Les rapports sur le développement durable sont distincts des rapports financiers (qui constituent le travail habituel des CPA), et les fonctions des organisations sont souvent cloisonnées. De plus en plus souvent, les entreprises sont incitées à mettre en place des équipes interfonctionnelles pour répondre aux risques et occasions liés aux changements climatiques. Les CPA ont ainsi la possibilité d'être la plaque tournante par laquelle un lien est établi entre les risques liés aux changements climatiques et les émissions de GES, d'une part, et les activités de base en matière de stratégie, de gestion des risques et de performance, d'autre part.

Les CPA peuvent jouer plusieurs rôles importants afin d'aider leurs organisations à mettre en place des systèmes efficaces de gestion des émissions de GES. Ils possèdent les aptitudes et les compétences nécessaires pour établir un lien entre les émissions de GES et la stratégie d'entreprise, la gestion des risques ainsi que la mesure et la gestion de la performance. Les CPA possèdent une expertise en matière de rapports internes et externes, y compris en ce qui concerne les processus et contrôles sous-jacents pour garantir des informations exactes, fiables et opportunes. Le tableau qui suit présente un résumé des rôles des CPA qui occupent des postes de direction à tous les niveaux et toutes les fonctions de l'organisation.



ÉTAPE DE L'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rôles des CPA	Motiver le passage à l'action	Préparer un plan d'action	Mettre en œuvre le plan d'action	Évaluer les résultats	Répondre au marché et aux parties prenantes
CPA qui occupent des postes de direction	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que le conseil d'administration soit sensibilisé à la gestion des émissions de GES. Faire des commentaires sur les choix de politiques possibles. Intégrer les considérations relatives aux mesures d'atténuation des émissions de GES à la stratégie, à la gestion des risques et au processus décisionnel de l'organisation. Fixer des objectifs de réduction des émissions de GES et élaborer des plans d'action pour l'organisation dans son ensemble. Mettre en place des structures de reddition de comptes pour les objectifs d'atténuation. Intégrer les mesures d'atténuation des émissions de GES aux fonctions et aux processus administratifs, y compris à la rémunération. 				
CPA à tous les échelons	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les risques et les occasions liés à l'adoption de mesures d'atténuation des émissions de GES. Préparer un dossier justifiant les mesures d'atténuation des GES en se fondant sur l'environnement réglementaire et les observations des parties prenantes. 	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'établissement d'objectifs de réduction des émissions de GES et l'élaboration de plans d'action. Estimer les coûts et les avantages des activités d'atténuation des émissions de GES. Évaluer l'incidence de la tarification du carbone sur les décisions d'investissement. 	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Négocier sur les marchés du carbone et comptabiliser les opérations de manière appropriée. Suivre le rendement du capital investi dans les mesures de réduction des émissions de GES et le comparer aux prévisions. 	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir des indicateurs clés de performance (ICP) pour les objectifs d'atténuation. Mettre en place des contrôles informatiques généraux et des contrôles internes à l'égard des données sur les émissions de GES ainsi que des ICP. Évaluer l'incidence des émissions de GES sur les actifs, les passifs, les produits et les charges. Effectuer l'audit interne des données, systèmes, rapports et déclarations portant sur les émissions de GES. 	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à la communication externe de l'information sur les émissions de GES (déclaration aux autorités, information financière, communication volontaire). Participer à la communication interne de l'information sur les émissions de GES. Charger des tiers de procéder à la certification concernant les données, systèmes, rapports et déclarations portant sur les émissions de GES.

Voici quelques conseils pour réussir la mise en place d'un système de gestion des émissions de GES :

- Établir un lien entre le système de gestion des émissions de GES et la stratégie globale de l'entreprise, sa gestion des risques et ses processus en matière d'information financière.
- Intégrer le système aux processus existants plutôt que de le cloisonner séparément.
- Intégrer le système de gestion des émissions de GES, y compris les feuilles de calcul des émissions de GES (vérifications intégrées des gabarits), aux processus et ICP existants.
- Faire en sorte que la direction prêche par l'exemple, ce qui est essentiel pour mobiliser l'organisation.
- Faire intervenir diverses parties de l'organisation afin de permettre une collaboration interfonctionnelle incluant des activités d'interaction avec les parties prenantes.

Répercussions pour les sociétés

Les parties prenantes exercent des pressions sur les sociétés pour qu'elles mesurent et réduisent leurs émissions de GES afin de lutter contre le changement climatique. Cette tendance devrait se poursuivre dans un avenir prévisible, à mesure que l'économie mondiale se transforme, pour devenir moins axée sur le carbone et plus adaptée aux changements climatiques. En conséquence, le statu quo n'est plus possible. Les sociétés doivent devenir résilientes, adaptables et innovantes pour atteindre une valeur durable à long terme, sous peine de perdre l'accès aux capitaux, aux talents et à l'acceptabilité sociale de leurs activités.

Sociétés ouvertes et entreprises à capital fermé

Les investisseurs institutionnels tiennent de plus en plus compte des facteurs liés aux changements climatiques dans l'analyse des investissements, le dialogue entre parties prenantes et la prise de décisions dans le cadre des votes par procuration. Par conséquent, une analyse des émissions de GES est nécessaire pour permettre aux investisseurs de répartir le capital entre les différentes catégories d'actifs.

En outre, comme les investisseurs adoptent les recommandations du GIFCC, ils commencent à demander aux sociétés de fournir des informations sur les émissions de GES dans leurs rapports afin de pouvoir les communiquer à leurs clients et bénéficiaires.

En l'absence de rapports dans lesquels les sociétés divulguent leurs émissions de GES (et fournissent d'autres informations sur les changements climatiques, notamment celles que prescrivent les recommandations du GIFCC), les participants aux marchés financiers achètent ces renseignements auprès de fournisseurs tiers tels que MSCI et Sustainalytics, lesquels fournisseurs estiment les émissions de GES des sociétés qui ne les communiquent pas en se basant sur des données indirectes. En fait, seulement **35 % environ des données** qui sont utilisées dans le modèle de MSCI pour établir les cotes ESG proviennent d'informations fournies volontairement par les sociétés.



Comme il est indiqué dans le [tableau 1](#) du présent document, les initiatives de collaboration entre investisseurs telles que [Climate Action 100+](#) ciblent les sociétés qui émettent de grandes quantités de GES, le but étant d'améliorer la présentation des émissions de GES et de réduire les émissions dans leur ensemble.

Principales constatations contenues dans la publication [Information d'entreprise et investisseurs progressistes](#) de CPA Canada

- Les investisseurs considèrent que les risques liés aux changements climatiques touchent tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Par conséquent, ils sont unanimes à penser que les enjeux des changements climatiques sont significatifs jusqu'à preuve du contraire.
- Qu'une entreprise croie ou non que l'information financière relative aux changements climatiques est significative, les investisseurs souhaitent obtenir de l'information sur les sujets suivants de la part des entreprises :
 - la gouvernance, les lignes directrices générales sur la gestion des risques et l'évaluation stratégique; s'ils n'obtiennent pas cette information, les investisseurs ignorent si la direction et le conseil d'administration ont jugé qu'elle n'était pas importante ou s'ils ont décidé d'en faire abstraction;
 - les émissions de GES des champs d'application 1 et 2.
- Les mesures et objectifs qui sont le plus souvent ressortis des entretiens sont les suivants :
 - incidence financière des taxes sur le carbone (en vigueur et projetées);
 - émissions de GES des champs d'application 1 et 2 (en chiffres absolus et intensité des émissions); certaines organisations commencent à évaluer les émissions du champ d'application 3;
 - émissions de méthane, un GES particulièrement puissant;
 - cibles de réduction des émissions de GES fixées et atteintes.
- Les investisseurs et l'agence de notation qui ont été interrogés ont tous acheté des données financières relatives aux changements climatiques auprès de fournisseurs tiers de données. Toutefois, les investisseurs préfèrent recevoir des données directement des entreprises.

Les investisseurs ne sont pas le seul moteur des efforts déployés par les sociétés pour mesurer et réduire les émissions de GES. Les principales organisations mondiales reconnaissent que la réduction des émissions de GES peut avoir une incidence directe et indirecte sur ce qui suit :

- la stratégie d'entreprise : par exemple, les sociétés appartenant à des secteurs à fortes émissions, notamment le secteur pétrogazier, sont exposées à une menace pour leurs modèles économiques de base;



- la gestion des risques : par exemple, les émissions de GES peuvent créer de nouveaux risques tels que le retrait des investisseurs, des pressions accrues exercées par des organisations non gouvernementales et une couverture médiatique négative;
- la performance : par exemple, la réduction des émissions de GES se traduit souvent par des gains d'efficacité, une baisse des coûts d'exploitation et, par la suite, une meilleure performance financière.

De grandes multinationales comme [Walmart, Nike et Adidas](#) se sont fixé des [objectifs fondés sur la science](#) en vue de réduire les émissions de GES dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

Les petites et moyennes entreprises constatent également les avantages de la mesure et de la réduction des émissions de GES, qui se présentent sous la forme de coûts d'exploitation moindres (par exemple, les factures d'énergie), d'une meilleure réputation auprès du public et d'un engagement accru de la part des employés (par exemple, en offrant des incitatifs aux employés qui rendent leurs trajets domicile-travail plus efficaces sur le plan énergétique). Il s'agit là d'un aspect important pour un pays comme le Canada, où [99 % des entreprises sont de petite ou de moyenne taille](#), la plupart d'entre elles étant des entreprises du secteur privé. L'étude de cas relative à ces lignes directrices sur la comptabilité de gestion présente une société canadienne réelle qui a amélioré ses résultats grâce à des efforts stratégiques de réduction de ses émissions de GES.

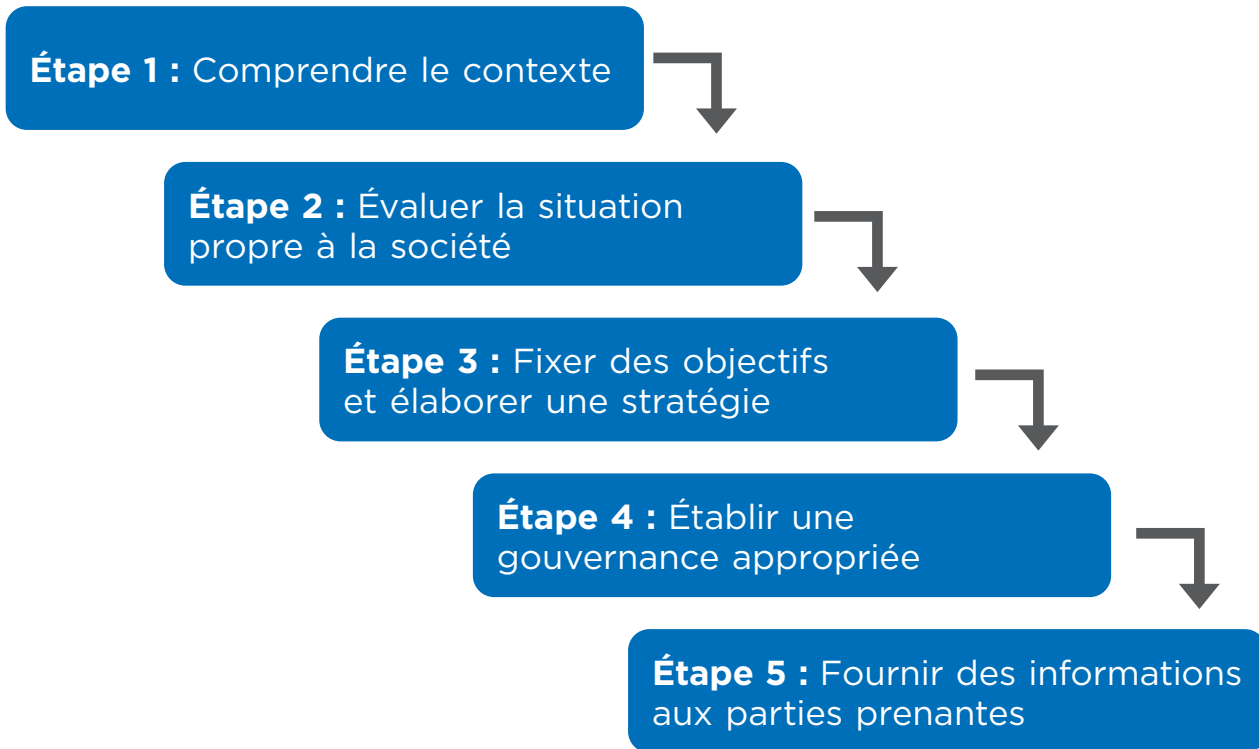
Administrations publiques, sociétés d'État et organismes sans but lucratif

Tout comme dans le cas des entreprises à capital fermé, les invitations répétées de la société à passer à l'action et à lutter contre les changements climatiques ont une incidence sur les administrations publiques, les sociétés d'État et les organismes sans but lucratif. Bien que ces entités n'aient pas d'investisseurs au sens traditionnel du terme, elles sont touchées par l'évolution plus générale des marchés financiers mondiaux, notamment le point de vue des banques centrales sur les risques liés aux changements climatiques et l'intégration par les agences de notation des questions liées au climat dans les notations de crédit des villes et des sociétés d'État. La mesure et la réduction des émissions de GES ont donc une importance stratégique pour ces entités, mais les répercussions sur la stratégie, le risque et la performance diffèrent selon qu'il s'agit de sociétés ouvertes ou d'entreprises à capital fermé.



Processus

Comment les sociétés peuvent-elles commencer à mesurer leurs émissions de GES? Le graphique ci-après donne un aperçu du processus en cinq étapes servant à instaurer un système complet de gestion des émissions de GES au sein d'une société.



Les 5 étapes découlent des 10 questions présentées dans le guide d'introduction, qui sont indiquées dans les encadrés de la section suivante de ce document d'orientation.



Aperçu

Processus

Application

Principaux
constats

Ressources

Application de la gestion des émissions de GES à votre organisation

Étape 1 : Comprendre le contexte

Question 1 du guide d'introduction : Quelles sont les exigences de déclaration réglementaires pertinentes en matière d'émissions de GES?

Question 2 du guide d'introduction : La participation à un programme de déclaration des émissions de GES est-elle obligatoire ou volontaire?

La première étape consiste à évaluer les exigences réglementaires pertinentes des territoires de compétence où la société exerce ses activités et à déterminer si la société a une obligation de conformité. Au-delà des exigences réglementaires, cette étape implique la cartographie des parties prenantes afin d'identifier celles qui désirent être mises au courant des émissions de GES de la société et les canaux d'information souhaités (par exemple, rapport annuel, rapport sur le développement durable ou sur la responsabilité sociale de l'entreprise, site Web, médias sociaux).

Étape 1A : Évaluer les exigences réglementaires

Les questions qui suivent aideront à déterminer s'il existe une obligation de conformité réglementaire.

Questions à poser	Indications sur le processus
<p>Réglementation fédérale Y a-t-il une installation située au Canada qui émet à elle seule plus de 10 000 tonnes de GES annuellement*?</p>	<p>Dans l'affirmative, il existe une obligation de conformité en vertu du Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES). La société doit produire un rapport annuel sur les émissions de GES.</p> <p>Dans la négative, il n'existe aucune obligation de conformité au niveau fédéral. Passez aux questions relatives à la réglementation provinciale, ci-dessous.</p>
<p>Réglementation provinciale L'organisation exerce-t-elle des activités en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario ou au Québec?</p> <p>Si des installations sont situées dans ces provinces, y a-t-il une installation qui émet à elle seule plus de 10 000 tonnes de GES annuellement*?</p>	<p>Dans l'affirmative, consultez le tableau 1 du guide d'introduction pour obtenir des précisions sur les exigences applicables de déclaration des émissions de GES. (Remarque : Les mêmes seuils s'appliquent à la réglementation provinciale et fédérale.)</p> <p>Dans la négative, il n'est pas obligatoire de déclarer les émissions de GES au gouvernement. La société devrait déterminer si d'autres parties prenantes souhaitent obtenir des informations sur ses émissions de GES (consultez l'étape 1B).</p>



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

* Les organisations pourraient devoir établir un inventaire de leurs émissions de GES afin de déterminer si leurs installations dépassent actuellement le seuil ou si elles s'attendent à le dépasser. Selon le PDGES, les sociétés sont tenues d'évaluer et de déclarer elles-mêmes les émissions de GES de leurs installations si elles dépassent le seuil. Le gouvernement fédéral n'informe pas les sociétés de cette obligation de conformité de manière non sollicitée.

Étape 1B : Évaluer l'intérêt des parties prenantes à l'égard des émissions de GES

Les informations sur les émissions de GES d'une société pourraient également intéresser ses parties prenantes (par exemple, les employés, les clients, les fournisseurs, les collectivités locales). Bon nombre de sociétés commencent à mesurer et à surveiller les émissions de GES en réponse à la réglementation de déclaration obligatoire, mais il existe de nombreuses raisons valables de déclarer volontairement les émissions de GES. Les questions et les indications sur le processus qui suivent aideront les sociétés à déterminer si les parties prenantes souhaitent que les émissions de GES soient déclarées volontairement.

Questions à poser	Indications sur le processus
<p>Parmi les parties prenantes suivantes de la société, lesquelles ont exprimé, directement ou indirectement, un intérêt à l'égard de ses émissions de GES?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investisseurs • Autorités de réglementation financière • Agences de notation • Assureurs • Clients • Employés • Fournisseurs • Collectivités locales • Autres 	<p>Élaborer une grille des parties prenantes pour identifier les groupes intéressés par les émissions de GES de la société et l'influence de ces groupes sur la société :</p> <div style="text-align: center;"> <p>The diagram is a 2x2 matrix. The vertical axis is labeled 'Influence' with an upward-pointing arrow. The horizontal axis is labeled 'Intérêt' with a rightward-pointing arrow. The four quadrants are represented by blue boxes with white text: <ul style="list-style-type: none"> Top-Left (High Influence, Low Interest): Assurer la satisfaction Top-Right (High Influence, High Interest): Gérer Bottom-Left (Low Influence, Low Interest): Surveiller Bottom-Right (Low Influence, High Interest): Tenir informé </p> </div> <p>Les parties prenantes ayant une cote élevée sur l'un ou l'autre des axes sont des parties prenantes prioritaires. La société devrait envisager de déclarer volontairement ses émissions de GES.</p>



Questions à poser

La société devrait se poser les questions suivantes à l'égard de chacun des groupes de parties prenantes prioritaires identifiés dans la grille ci-dessus, afin de mieux comprendre comment elles utilisent les informations sur les émissions de GES :

- Quelle est la principale motivation de ce groupe de parties prenantes pour chercher à obtenir des informations sur les émissions de GES?
- Si les informations sur les émissions de GES sont communiquées à ces parties prenantes, quelle utilisation en feront-elles?
- Dans quelle mesure est-il important que la société se fixe des objectifs de réduction des émissions de GES pour répondre aux attentes de ces parties prenantes prioritaires?

Indications sur le processus

Les sources d'information suivantes doivent servir de point de départ à la société lorsqu'elle répond à ces questions afin d'évaluer l'utilisation que les parties prenantes prioritaires font de ces informations :

- **Investisseurs** : politiques établies (par exemple, en matière d'investissement responsable) sur l'intégration des émissions de GES à l'analyse des investissements et à la prise des décisions d'achat / de détention / de vente; sensibilisation et mobilisation de la société à l'égard des questions liées aux émissions de GES; politiques et historique en matière de vote par procuration.
- **Autorités de réglementation financière** : positions sur la déclaration des émissions de GES, y compris la publication d'indications relatives à la déclaration à l'intention des émetteurs; plans établis pour la déclaration obligatoire des émissions de GES.
- **Agences de notation** : intégration des émissions de GES aux évaluations de la solvabilité des sociétés.
- **Assureurs** : déclarations publiques sur les exclusions des secteurs à fortes émissions; augmentation des primes en raison de phénomènes météorologiques extrêmes.
- **Clients** : sondages portant sur les incidences des émissions de GES sur les préférences et les décisions d'achat, ainsi que sur les répercussions sur la fidélité à la marque.
- **Employés** : sondages portant sur l'attraction et la conservation du personnel; études relatives aux incidences, sur la productivité, du fait de travailler pour des sociétés partageant les mêmes valeurs que soi.
- **Fournisseurs** : codes de conduite et politiques établies des principaux vendeurs en ce qui a trait à la performance et aux cibles liées aux émissions de GES.
- **Collectivités locales** : soutien ou réticence face à de nouveaux projets ou de nouvelles installations dans une collectivité.



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Questions à poser

La société devrait réaliser une analyse coûts-avantages afin de déterminer si elle devrait déclarer volontairement ses émissions de GES aux parties prenantes précédemment identifiées :

- À quel montant la préparation d'une déclaration des émissions de GES s'élèvera-t-elle pour la société?
- Combien de parties prenantes sont intéressées par ces informations?
- Quels sont les risques liés à la non-déclaration des émissions de GES?
- À quel endroit les parties prenantes prioritaires obtiennent-elles des informations sur les émissions de GES de la société?

Indications sur le processus

Les sources d'information suivantes peuvent constituer des points de départ utiles pour la société en vue de répondre aux questions :

- **Disponibilité des données :** Des données doivent être recueillies pour préparer un inventaire des émissions de GES. La société devrait dresser la liste des points de collecte actuels des données afin de déterminer les lacunes dans les données à combler pour réaliser l'inventaire, et elle devrait évaluer les coûts liés à la collecte de ces données et à la préparation des déclarations pour répondre aux besoins d'information des parties prenantes.
- **Base des parties prenantes :** À titre indicatif, plus le nombre de parties prenantes désirant obtenir des informations sur les émissions de GES de la société est élevé, plus la motivation est forte pour les fournir.
- **Risques liés à la non-déclaration :** Lorsqu'une société ne déclare pas ses émissions de GES, elle court le risque que des fournisseurs tiers de cotes et de recherches ESG (comme MSCI et Sustainalytics) procèdent à des estimations de ses émissions. De plus, les parties prenantes pourraient supposer que, du fait de son inaction, la société n'a pas accordé la priorité à ses émissions de GES, créant un risque d'atteinte à la réputation en raison d'un manque de transparence.
- **Endroit :** Les sociétés disposent de nombreuses options pour la déclaration volontaire des émissions de GES, notamment le rapport annuel, le rapport sur le développement durable ou sur la responsabilité sociale de l'entreprise, le site Web et les médias sociaux. La société doit déterminer à quel endroit elle devrait déclarer les informations sur les émissions de GES, afin de ne pas alourdir son fardeau en matière de communication de l'information. Par exemple, si la société prépare déjà un rapport sur le développement durable, les informations sur les émissions de GES pourraient logiquement y être incluses.



Aperçu

Processus

Application

Principaux
constats

Ressources

Étape 2 : Évaluer la situation propre à la société

Question 3 du guide d'introduction : Quel est le cadre de référence applicable pour la déclaration des émissions de GES?

Question 4 du guide d'introduction : Les déclarations sur les émissions de GES doivent-elles être vérifiées par un tiers?

Question 5 du guide d'introduction : Quels sont les types d'émissions de GES pertinents dans le cas de mon secteur d'activité ou de mon entreprise?

Question 6 du guide d'introduction : Quels sont les champs d'application et les périmètres à utiliser pour la déclaration des émissions de GES?

Cette étape comprend une évaluation de la situation propre à la société afin de définir les champs d'application et les périmètres pour l'évaluation des émissions de GES. Cette étape s'appuiera sur les exigences réglementaires et la grille des parties prenantes de l'étape 1 pour évaluer la signification de ce contexte élargi, spécifiquement par rapport à la société.

Étape 2A : Comprendre les cadres de référence pour la déclaration et les exigences en matière de vérification par un tiers

Le tableau ci-après fournit des questions et des indications sur le processus en vue d'identifier le cadre de référence le plus approprié pour la communication des émissions de GES, et de déterminer si l'organisation devrait faire vérifier ses déclarations d'émissions de GES par un tiers, ou envisager de le faire.

Questions à poser	Indications sur le processus
Le cadre de référence applicable pour la déclaration des émissions de GES est-il décrit dans la réglementation applicable? Pour répondre à cette question, reportez-vous aux résultats de l'étape 1A.	<p>Dans l'affirmative, utilisez le cadre de référence prescrit pour la déclaration des émissions de GES.</p> <p>Dans la négative, le Protocole des GES est le cadre de référence le plus couramment utilisé pour la déclaration des émissions de GES. Ses normes à l'intention des entreprises fournissent aux sociétés ouvertes et aux entreprises à capital fermé des exigences et des indications destinées à les aider à préparer un inventaire des émissions de GES de l'organisation prise dans son ensemble.</p>



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Questions à poser

La réglementation applicable oblige-t-elle la société à faire vérifier ses déclarations d'émissions de GES? Pour répondre à cette question, reportez-vous aux résultats des étapes 1A et 1B.

L'une ou l'autre des principales parties prenantes identifiées à l'étape 1B désire-t-elle obtenir une vérification par un tiers des émissions de GES de la société?

Indications sur le processus

Dans l'affirmative, passez la réglementation en revue afin de déterminer :

- le niveau d'assurance spécifié (limitée ou raisonnable);
- la fréquence des vérifications par un tiers (habituellement, une fois par année);
- les exigences s'appliquant aux tiers qui procèdent aux vérifications (par exemple, la norme ISO 14065 pour les organismes agréés, la norme ISO 14064-3 pour les vérificateurs principaux, le titre ing. ou CPA pour les vérificateurs principaux / signataires autorisés).

Lors de la sélection d'un vérificateur tiers, tenez compte de l'expérience, des compétences et de la quantité prévue de travail par rapport à la taille de la société. De nombreux cabinets d'experts-comptables offrent des services de vérification par un tiers des déclarations des émissions de GES.

Dans l'affirmative, déterminez les coûts et avantages liés à l'obtention volontaire d'une assurance par un tiers. Dans la négative, une vérification par un tiers n'est probablement pas nécessaire à ce stade.

La société doit tenir compte de ce qui suit afin d'évaluer la possibilité d'obtenir volontairement une vérification de ses émissions de GES par un tiers :

- les coûts associés à la réalisation de la vérification par un tiers : sélection de l'organisme, temps et ressources nécessaires en interne pour fournir les données et répondre aux demandes d'informations dans le cadre de la vérification par le tiers, et coûts de déplacement pour les visites des sites (au besoin);
- les avantages d'une vérification des émissions de GES par un tiers : amélioration de la réputation, de la crédibilité et de la fiabilité des déclarations des émissions de GES de la société.

De façon générale, on ne s'attend pas à ce que les organisations qui préparent une première déclaration fassent vérifier par un tiers les émissions de GES qu'elles ont déclarées. Il est important de revoir chaque année avec les parties prenantes quelles sont leurs attentes en matière de vérification des émissions de GES par un tiers, étant donné que, les attentes des parties prenantes et le niveau de sophistication changeant au fil de temps, la déclaration des émissions est un processus en constante évolution.



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Étape 2B : Établir les champs d'application et les périmètres organisationnels

Il existe deux approches principales⁴ pour établir les périmètres de l'inventaire des émissions de GES d'une organisation :

- **Approche fondée sur la quote-part** : rend compte des émissions de GES résultant des activités en fonction de leur quote-part dans l'entreprise, qui reflète la portée des droits de propriété par rapport aux risques et aux avantages découlant de l'entreprise.
- **Approche fondée sur le contrôle** : rend compte de la totalité des émissions de GES résultant des activités contrôlées par l'organisation. Cette approche ne rend pas compte des émissions de GES résultant des activités dans lesquelles l'organisation détient une participation, mais n'a aucun contrôle. Le contrôle peut se définir comme suit :
 1. **Contrôle financier** – Une organisation détient le contrôle financier d'une entreprise si elle peut diriger les politiques financières et opérationnelles en vue de retirer des avantages économiques de ses activités.
 2. **Contrôle opérationnel** – Une organisation détient le contrôle opérationnel d'une entreprise si elle ou une de ses filiales⁵ détient toute l'autorité nécessaire pour instaurer et mettre en place ses politiques opérationnelles dans l'entreprise.

Les déclarations sur les émissions de GES peuvent porter sur trois champs d'application⁶ :

1. **Champ d'application 1** : émissions directes de GES résultant des activités de l'entreprise (par exemple, émissions associées aux installations détenues ou contrôlées).
2. **Champ d'application 2** : émissions indirectes de GES résultant de la consommation d'énergie.
3. **Champ d'application 3** : autres émissions indirectes de GES résultant des activités de l'entreprise (émissions résultant des activités de l'entreprise, mais produites par des sources non détenues ou contrôlées). Il peut s'agir, par exemple, des émissions associées aux déplacements que le personnel effectue pour des motifs professionnels ou pour se rendre au bureau.

Les déclarations de la plupart des organisations comprennent les émissions de GES des champs d'application 1 et 2. Le Protocole des GES exige que les émissions des champs d'application 1 et 2 fassent partie de l'inventaire. Les émissions du champ d'application 3 sont de plus en plus importantes aux yeux des parties prenantes, en particulier dans les secteurs à fortes émissions (par exemple, le pétrole et le gaz). En raison de la nature des émissions du champ d'application 3, leur quantification et la collecte des données s'y rattachant sont généralement plus fastidieuses, car l'entreprise ne possède ni ne contrôle ces activités. Il est donc important de prendre en compte le rapport coûts-avantages de la fourniture de ces informations.

4 Les cadres de référence applicables pour la déclaration du Protocole des GES et de la norme ISO 14064 utilisent la même terminologie pour les périmètres organisationnels.

5 Se reporter au tableau 1 du Protocole des GES (normes à l'intention des entreprises) pour obtenir un aperçu des catégories de comptabilité générale.

6 Les cadres de référence applicables pour la déclaration du Protocole des GES et de la norme ISO 14064 utilisent la même terminologie pour les champs d'application.



La nature de la société et de ses activités ainsi que le contexte établi à l'étape 1 permettront de déterminer quelle est l'approche optimale pour l'inventaire des GES. Voici certains des facteurs à prendre en compte pour fixer les champs d'application et les périmètres organisationnels :

- **Exigences réglementaires :** Les résultats de l'étape 2A détermineront si les champs d'application et les périmètres sont prescrits par la réglementation ou s'ils sont laissés à la discrétion de la société.
- **Prééminence de la substance sur la forme :** Les émissions de GES de l'organisation devraient refléter son modèle d'affaires particulier et les circonstances spécifiques touchant son exploitation.
- **Indications sectorielles :** Certaines associations sectorielles (comme [L'Association minière du Canada](#)) fournissent des indications adaptées aux sociétés pour l'évaluation des périmètres et des champs d'application des déclarations des émissions de GES.
- **Lien avec l'information financière :** S'il est probable que les émissions de GES de l'organisation aient des répercussions financières importantes, il est nécessaire d'envisager la coordination du calendrier des déclarations avec celui des rapports financiers ainsi que l'inclusion des informations relatives aux émissions dans les rapports financiers et réglementaires de base (si l'organisation est cotée en bourse).
- **Lien avec la performance opérationnelle et financière :** Si l'organisation a fixé des objectifs de réduction des émissions de GES (voir l'étape 3 ci-après), l'approche fondée sur le contrôle et la déclaration des émissions des champs d'application 1 et 2 constituent l'option idéale. La société doit rendre des comptes uniquement pour les émissions de GES dont elle a le contrôle.
- **Intérêt des parties prenantes :** L'organisation doit se demander si l'une des principales parties prenantes identifiées à l'étape 1A a démontré un intérêt envers des champs d'application ou des périmètres spécifiques pour l'inventaire des émissions de GES.

Étape 2C : Identifier les sources des émissions de GES et les données sur les activités

Une fois que l'organisation a défini les périmètres et les champs d'application, elle doit identifier les sources des émissions de GES⁷ afin de déterminer les données requises pour réaliser les calculs. Les périmètres et les champs d'application établis à l'étape 2B contribueront à l'identification des activités organisationnelles qui génèrent des émissions de GES.

7 Si l'organisation a des puits de carbone (c'est-à-dire des sources d'émissions négatives de GES), elle doit également les inclure.

De nombreuses activités opérationnelles génèrent un ou plusieurs types d'émissions de GES. Les activités qui génèrent des émissions de GES sont souvent propres au secteur et à la société. Consultez le tableau 2 du guide d'introduction pour obtenir des précisions sur les différents types d'émissions de GES et des exemples d'activités commerciales qui génèrent ces émissions. Il existe quatre sources courantes d'émissions de GES dans les organisations⁸ :

1. **Combustion stationnaire (ou fixe)** : combustion de carburant par le matériel stationnaire (par exemple, chaudières, fours, brûleurs, turbines, appareils de chauffage, incinérateurs, moteurs et torches).
2. **Combustion mobile** : combustion de carburants par des véhicules de transport (par exemple, automobiles, camions, autobus, trains, avions, bateaux, navires, barges, vaisseaux).
3. **Émissions liées aux procédés industriels** : émissions provenant de procédés physiques ou chimiques (par exemple, le CO₂ découlant de l'étape de la calcination dans la fabrication du béton, le CO₂ résultant du craquage catalytique dans les activités de traitement pétrochimique, les émissions de perfluorocarbures découlant de la fonte de l'aluminium).
4. **Émissions fugitives** : émissions intentionnelles ou fortuites (par exemple, émissions résultant de problèmes d'étanchéité du matériel, comme les joints, joints d'étanchéité, garnitures et joints statiques, et émissions provenant des tas de charbon, du traitement des eaux usées, des houillères, des tours de refroidissement et des installations de traitement du gaz naturel).

D'un point de vue pratique, les sources les plus courantes de données sur les activités des champs d'application 1 et 2 en matière de combustion stationnaire et mobile sont les suivantes :

- la **consommation d'électricité** (par exemple, les factures d'électricité et de gaz naturel des sites opérationnels et des immeubles de bureaux de la société);
- la **consommation de carburant** (par exemple, les registres de carburant, les factures de carburant pour les véhicules / la flotte, les équipements lourds et stationnaires).

Dans le cas des organisations dont les procédés, les activités et les installations industrielles et manufacturières entraînent des émissions liées aux procédés et des émissions fugitives, des données supplémentaires seront nécessaires pour calculer ces émissions.

Étape 2D : Calculer l'inventaire des émissions de GES

Les informations recueillies à l'étape 2C serviront à calculer et à quantifier l'inventaire des émissions de GES. La formule standard pour calculer les émissions de GES d'une organisation est la suivante :

$$\text{Données sur les activités relatives aux sources} \times \text{Facteur d'émission} \times \text{Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)} = \text{Émissions de GES (équivalent CO}_2\text{)}$$

⁸ Cette information se trouve dans le Protocole des GES (norme destinée à l'entreprises), à la page 41 du chapitre 6 du texte anglais de l'édition revue.

Les éléments de cette formule sont définis comme suit :

- **Données sur les activités relatives aux sources** : Ces informations, qui sont recueillies dans le cadre de l'étape 2C, reflètent les sources des émissions de GES à inclure dans l'inventaire des GES avec les données sur la consommation pour la période de déclaration.
- **Facteur d'émission** : Un facteur d'émission est utilisé pour convertir les données sur les activités relatives aux sources (par exemple, kWh d'électricité, litres de carburant diesel) en émissions de GES. Le facteur d'émission représente le niveau d'intensité estimatif, qui varie selon l'emplacement géographique, des émissions de l'activité. Les facteurs d'émission les plus couramment utilisés sont prescrits par le [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#) de l'ONU.
- **Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)** : Le PRP est utilisé pour convertir différents types de GES en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (t éq. CO₂). Le PRP diffère selon le type de GES, car certains GES contribuent beaucoup plus aux changements climatiques que d'autres⁹. Pour déterminer le total des émissions en tonnes d'équivalent CO₂ de l'entité déclarante, il suffit de multiplier le nombre annuel de tonnes de chaque gaz émis par son PRP. Par exemple, une tonne d'émissions de méthane est environ 25 fois plus puissante qu'une tonne d'émissions de dioxyde de carbone (ou 25 t éq. CO₂).
- **Émissions de GES** : Les émissions de GES en chiffres absolus sont habituellement formulées en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (t éq. CO₂) pour permettre la comparabilité au fil du temps et l'uniformité entre les organisations.

L'utilisation d'une feuille de calcul est un moyen économique de quantifier les émissions de GES. Il est avantageux d'inclure des contrôles à l'égard de la feuille de calcul afin de permettre la saisie des données et de verrouiller les formules pour éviter les erreurs de calcul. De nombreuses organisations proposent des gabarits pour la quantification des GES¹⁰.

Étape 3 : Fixer des objectifs et élaborer une stratégie

Question 7 du guide d'introduction : L'entreprise établira-t-elle des objectifs de réduction de ses émissions de GES?

Question 8 du guide d'introduction : Quelle est la stratégie de l'entreprise pour gérer ses émissions de GES?

9 Le tableau 2 du guide d'introduction précise le PRP de chacun des types d'émissions de GES (par exemple, méthane, oxyde nitreux).

10 Le tableau 3 du Protocole des GES (normes à l'intention des entreprises) donne un aperçu des outils intersectoriels et sectoriels de calcul des émissions de GES qui sont disponibles. Ces outils fournissent également des facteurs d'émission normalisés en fonction de l'emplacement géographique.

Cette étape porte sur l'établissement d'un lien entre la gestion des émissions de GES, d'une part, et la stratégie d'affaires et la gestion des risques, d'autre part, afin de contribuer à la création de valeur à long terme. Elle comprend également des indications en vue d'élaborer un plan d'action s'échelonnant sur plusieurs années, notamment en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs clés de performance pour la surveillance continue et les déclarations.

Étape 3A : Évaluer le contexte

Afin de déterminer s'il convient de fixer un objectif volontaire de réduction des émissions de GES¹¹, l'organisation doit évaluer les besoins des principales parties prenantes identifiées à l'étape 1B. Le cas échéant, un objectif de réduction des émissions de GES peut contribuer à sensibiliser l'organisation aux risques et aux occasions qui se rattachent aux changements climatiques.

La liste de contrôle qui suit contient une série de questions initiales visant à aider une société à déterminer s'il serait avantageux pour elle d'établir un objectif volontaire. À titre indicatif, précisons que, si vous répondez « oui » à plus de cinq de ces questions, vous devriez envisager de fixer un objectif en matière de GES.

Questions	Oui/Non
1. La société exerce-t-elle ses activités dans un secteur à forte intensité d'émissions (par exemple, le pétrole et le gaz, les transports, les bâtiments, l'électricité, l'acier, la fabrication de ciment et d'aluminium, l'agriculture, la gestion des déchets ¹²)?	
2. La société s'attend-elle à une réglementation plus stricte des émissions de GES à l'avenir?	
3. Les émissions de GES de la société sont-elles sensiblement plus élevées que celles de ses pairs?	
4. Les pairs du secteur ont-ils fixé des objectifs de réduction des émissions de GES?	
5. Les activités de réduction des émissions de GES permettent-elles de réaliser des économies de coûts (par exemple, l'efficacité énergétique)?	
6. Certaines des principales parties prenantes souhaitent-elles que la société réduise ses émissions de GES et/ou fixe un objectif en réponse aux changements climatiques?	
7. Les émissions de GES représentent-elles un risque d'atteinte à la réputation de la société?	
8. La société a-t-elle l'occasion de faire preuve de leadership et de démontrer sa responsabilité sociale à ses principales parties prenantes en se fixant un objectif?	

11 Il existe des règlements qui fixent des normes fondées sur la performance pour certains secteurs et types d'installations. Si la société est assujettie à de tels règlements, les normes qui y sont fixées devraient correspondre aux normes minimales à atteindre dans le cadre de l'objectif de réduction des GES.

12 Les secteurs sont basés sur la répartition des émissions par secteur dans le *Rapport d'inventaire national du Canada* (1990-2017).

Questions	Oui/Non
9. Existe-t-il des possibilités de participer à des marchés volontaires de crédits compensatoires d'émissions de carbone afin de générer des produits au moyen de projets de réduction des émissions de GES?	
10. Est-il possible de développer des produits et des solutions à faible teneur en carbone grâce aux activités de recherche et développement?	

Étape 3B : Fixer des cibles de réduction des émissions de GES (le cas échéant)

Les indications données dans cette section s'appliquent aux organisations qui se sont fixé un objectif de réduction des émissions de GES. Les autres organisations peuvent passer directement à l'étape 3D.

Quatre considérations essentielles entrent en ligne de compte dans l'établissement des objectifs de réduction des émissions de GES¹³ :

- Type d'objectif** : Déterminer si l'objectif doit être établi en chiffres absolus ou basé sur l'intensité.

Type d'objectif	Exemple	Avantages	Inconvénients
En chiffres absolus : réduction des émissions de GES totales sur une période spécifique.	Réduire les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2010, d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Permet de réaliser des réductions de GES réelles et transparentes pour atténuer les effets des changements climatiques. Est perçu favorablement par les parties prenantes que préoccupent les changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Ne permet pas de comparaison directe avec les pairs du secteur. Est difficile à atteindre si la croissance de la société est liée aux émissions de GES (ce qui est le cas dans les secteurs à fortes émissions).

¹³ Consultez le chapitre 11 du Protocole des GES (normes à l'intention des entreprises) pour obtenir des indications plus détaillées concernant l'établissement des objectifs.

Type d'objectif	Exemple	Avantages	Inconvénients
<p>Basé sur l'intensité : réduction du ratio des émissions de GES par rapport à la production économique des activités de la société (par exemple, produits, actifs).</p>	<p>Réduire les émissions d'équivalent CO₂ de 25 % par million de dollars de produits, d'ici 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Récompense les efforts déployés pour réduire les émissions de GES selon les résultats obtenus, de sorte que les sociétés opérant dans des secteurs à fortes émissions puissent faire état de progrès. • Permet une comparaison nivelée avec les pairs du secteur et au fil du temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne se traduit pas nécessairement par des réductions absolues des émissions de GES. • Il peut être difficile d'identifier une mesure d'intensité unique pour des sociétés ayant des modèles commerciaux et des activités divers. • Est sensible à la volatilité de la variable économique qui sous-tend la mesure de l'intensité (par exemple, les produits).

- 2. Année de référence :** Déterminer l'année qui constituera l'année de référence pour les réductions futures des émissions de GES. L'année de référence est habituellement l'année du premier inventaire de l'organisation, puisqu'il s'agit de la première année pour laquelle il y a des données mesurables sur les émissions de GES.
- 3. Année cible :** Déterminer le calendrier de réduction des émissions de GES en fixant une année cible pour l'objectif à atteindre. Dans le cas des sociétés qui planifient leurs investissements en immobilisations à long terme, un horizon temporel plus long peut être plus approprié. Dans certains cas, une organisation fixera un objectif à court terme, ainsi qu'un objectif à plus long terme pour établir un plan à long terme de réduction durable des émissions de GES, afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés sur différentes périodes.
- 4. Pourcentage de réduction :** Déterminer les ambitions et la faisabilité des réductions des émissions de GES en fixant une réduction réalisable. Les sources d'information suivantes doivent être prises en compte pour déterminer le pourcentage de réduction :

 - les résultats de l'inventaire de référence des GES de la société, ce qui permettra de déterminer d'où proviennent la plupart des émissions parmi les différents services, fonctions et sites;
 - la comparaison avec des pairs du secteur qui ont fixé des objectifs publics et un renvoi aux indications trouvées dans les initiatives mises en place par le secteur;
 - les objectifs recommandés par les principales parties prenantes.



Étape 3C : Établir un plan d'action, y compris les ICP aux fins de suivi

Une fois que la société a fixé un objectif de réduction des émissions de GES, il est important qu'elle élabore un plan d'action pour atteindre cet objectif, notamment en identifiant les ICP qui permettront de suivre les progrès accomplis. Le tableau qui suit présente les éléments clés d'un plan d'action de réduction des émissions de GES.

Élément du plan d'action	Indications
Mention de l'objectif de réduction des émissions de GES	Utiliser l'objectif fixé à l'étape 3B pour établir les bases du plan d'action organisationnel.
Évaluation des possibilités de réduction des émissions	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide de l'inventaire de référence des GES, identifier les principales sources d'émissions de GES dans les différents services, fonctions et sites. Classer et reporter sur un graphique les sources d'émissions de GES de la société en fonction du coût relatif de leur réduction (par exemple, changement d'ampoules ou modernisation d'équipements lourds) et du type d'objectif de réduction des émissions (en pourcentage ou en chiffres absolus). Identifier les 5 à 10 principales possibilités de réduction, à faible coût, des émissions de GES dont l'effet est le plus important, de manière à réaliser des progrès importants vers l'atteinte de l'objectif.
Liste des mesures prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des mesures simples, comme l'efficacité énergétique, pour procéder de façon rapide et rentable à des réductions des émissions de GES. Classer par ordre de priorité les possibilités de réduction des émissions identifiées ci-dessus afin d'établir des calendriers pour les mesures de réduction des émissions de GES. Les calendriers devraient être basés sur l'année cible et sur le pourcentage de réduction. Définir le parcours devant servir à démontrer comment la société atteindra les objectifs de réduction des émissions de GES au moyen des mesures spécifiques et concrètes mises en place et des calendriers et responsabilités qui y sont associés. Se reporter à l'étape 4 ci-après.
Liste des ICP aux fins d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les ICP existants utilisés pour gérer les principaux risques et occasions stratégiques de la société. Il peut y avoir un chevauchement avec des ICP existants qui peuvent être liés aux activités de réduction des émissions de GES et à la réalisation de l'objectif. Examiner les indications relatives aux mesures et indicateurs liés aux GES, comme le guide de mise en œuvre du GIFCC et les normes du SASB. Il s'agit de mesures couramment utilisées pour rendre compte aux investisseurs des questions relatives aux GES.



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

De nombreuses organisations publient leur plan d'action, lorsqu'il est achevé, afin de démontrer à leurs parties prenantes le leadership, la responsabilité sociale, la transparence, la reddition de comptes et l'engagement dont elles font preuve en matière de réduction des émissions de GES.

Étape 4 : Établir une gouvernance appropriée

Question 9 du guide d'introduction : Quel est le rôle de la direction dans la gestion des émissions de GES?

Cette étape porte sur la manière dont la société établit le « ton donné par la direction » en ce qui a trait à la gestion des émissions de GES. Elle comprend des indications sur l'établissement de mécanismes de reddition de comptes, de contrôles internes et de procédures qui sont clairs en matière de collecte et de déclaration des données relatives aux GES. Cette étape est particulièrement importante lorsque la société a fixé un objectif et publié son plan d'action.

Étape 4A : Mettre en place un mécanisme officiel de reddition de comptes

Étant donné que de nombreuses sociétés commencent tout juste à mesurer leurs émissions de GES et à en faire le suivi, il est important d'établir de façon officielle les rôles et les responsabilités au sein des services et des fonctions concernés. Si les émissions de GES représentent un risque ou une occasion stratégique pour l'organisation, il est important d'établir des processus de gestion, des politiques et des responsabilités de surveillance documentés afin que l'organisation puisse réagir efficacement.

Dans bien des cas, l'inventaire des émissions de GES de l'organisation est une initiative de la direction ou du conseil d'administration. De plus en plus, les investisseurs entament des discussions avec les hauts dirigeants des sociétés au sujet de l'importance stratégique de la réduction des émissions de GES, ce qui attire l'attention du conseil d'administration. Si le conseil a déterminé que les risques liés aux changements climatiques et les émissions de GES ont des répercussions financières importantes, des processus officiels devraient être en place pour que les informations pertinentes soient fournies au conseil (ou à un comité désigné du conseil) de manière récurrente, avec un exposé descriptif précisant le contexte des émissions de GES.

Il est probable que les mesures visant à réduire les émissions de GES, ainsi que la déclaration des données relatives aux émissions et les ICP, concernent plusieurs services et fonctions organisationnelles. C'est pourquoi de nombreuses sociétés mettent en place des comités internes interfonctionnels pour recueillir des connaissances, des données et des points de vue provenant de divers horizons. Les comités internes doivent avoir des chartes officielles qui stipulent les responsabilités de chacun.



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Étape 4B : Mettre en place des systèmes de collecte des données, des contrôles internes et des processus pour la déclaration des émissions de GES

Une fois que les données pertinentes servant à réaliser l'inventaire annuel des émissions de GES ont été identifiées, la société doit procéder à la documentation des processus (par exemple, au moyen de descriptions ou de graphiques) pour expliquer comment les données sont collectées, examinées, organisées et communiquées. Cette documentation doit expliquer comment la société s'assure de l'exactitude, de la fiabilité et de l'exhaustivité des données qui sous-tendent ses calculs des émissions de GES. Dans certains cas, la fonction d'audit interne au sein d'une organisation peut être en mesure d'appuyer cet exercice. Si la société est tenue de faire vérifier sa déclaration par un tiers, ou si elle prévoit de le faire volontairement dans l'avenir, cette documentation des processus sera utile.

En cas de lacunes dans les données, l'organisation doit évaluer le rapport coûts-avantages de l'établissement de méthodes de collecte de ces données par rapport à leur estimation. Dans de nombreux cas, une estimation raisonnable peut être faite sur la base d'autres données disponibles au sein de l'organisation (par exemple, les factures d'électricité). Si de nouvelles données doivent être collectées, ou si des données existantes sont collectées sans aucun contrôle interne, il convient d'établir des processus et des procédures internes appropriés pour garantir l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des données.

Si les émissions de GES constituent un risque significatif pour l'organisation, elles doivent également être incluses dans le processus d'évaluation des risques à l'échelle de l'entreprise, comme c'est le cas pour tout autre risque d'entreprise.

Étape 5 : Fournir des informations aux parties prenantes

Question 10 du guide d'introduction : Est-il nécessaire de communiquer les informations aux bailleurs de fonds?

Cette étape porte sur la déclaration et la communication des émissions de GES aux parties prenantes identifiées à l'étape 1. Elle comprend des indications en vue de déterminer quelles informations sur les GES devraient être communiquées aux différents groupes de parties prenantes et à quel endroit ces informations devraient être déclarées.

Étape 5A : Déterminer si la communication des informations est exigée ou si la déclaration volontaire est souhaitable

L'arbre de décision ci-après aidera la société à déterminer si la communication des informations est exigée et, dans la négative, s'il est souhaitable que la société fasse une déclaration volontaire en fonction des besoins d'information de ses parties prenantes. Cet arbre de décision doit être revu à chaque période de présentation de l'information afin de déterminer si la situation de l'organisation a changé.



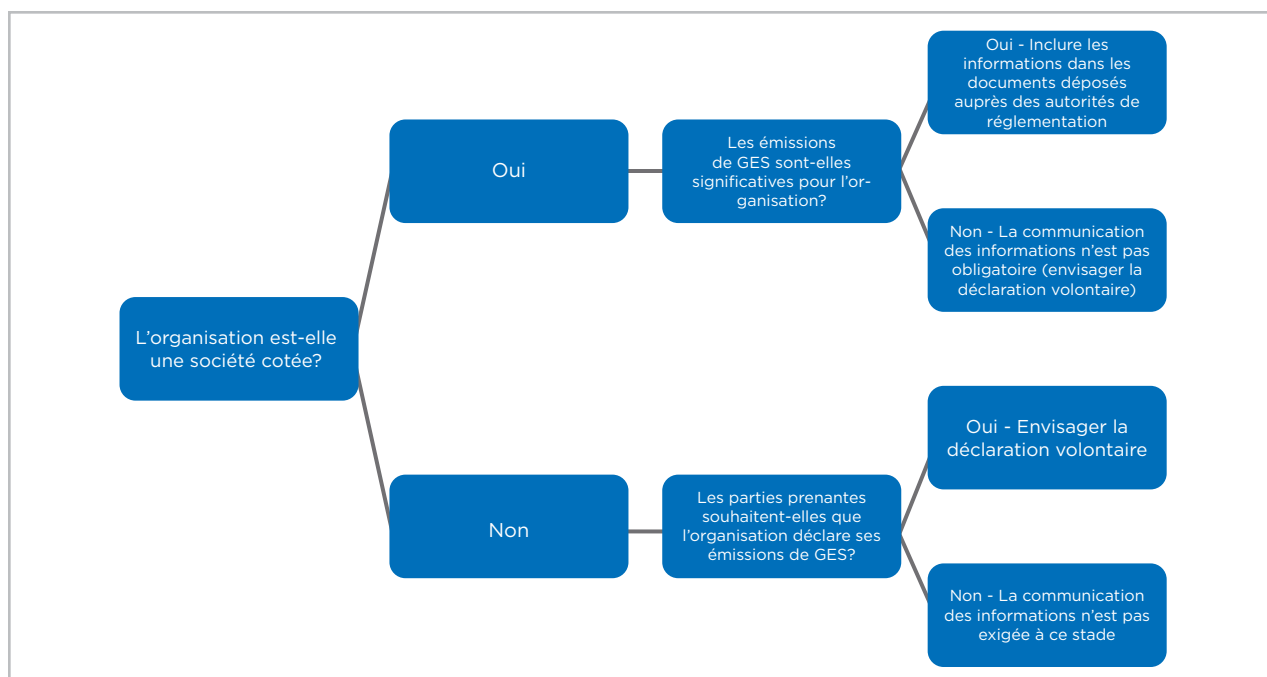
Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources



Étape 5B : Déterminer le ou les cadres de référence pour la déclaration

Une fois que la société a déterminé si la déclaration des émissions de GES est obligatoire ou volontaire, elle doit décider à quel endroit et de quelle façon ces informations doivent être communiquées et déclarées aux différents destinataires. Le tableau qui suit indique les normes et les cadres de référence les plus couramment utilisés pour la déclaration des émissions de GES :

Cadre de référence pour la déclaration	Type de déclaration	Destinataires	Endroit
Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)	Volontaire	Investisseurs et autres participants aux marchés financiers	Inclus dans des documents financiers généraux (p. ex., formulaire 10-K) ou d'autres rapports à l'intention des investisseurs (p. ex., rapports ESG distincts)
Normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	Volontaire	Investisseurs et autres participants aux marchés financiers	Inclus dans des documents financiers généraux (p. ex., formulaire 10-K) ou d'autres rapports à l'intention des investisseurs (p. ex., rapports ESG distincts)



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Cadre de référence pour la déclaration	Type de déclaration	Destinataires	Endroit
Carbon Disclosure Project (CDP)	Volontaire (sondage)	Investisseurs, clients, entreprises et décideurs	Réponse au sondage au moyen de la base de données de CDP
Global Reporting Initiative (GRI)	Volontaire	Éventail de parties prenantes : clients, fournisseurs, employés et collectivités	Rapport distinct
Rapport sur l'empreinte des émissions de GES	Volontaire	Au choix selon les destinataires (approche personnalisée)	Rapport distinct ou site Web de la société



Aperçu

Processus

Application

Principaux constats

Ressources

Principaux constats

Les sociétés ont de nombreuses raisons stratégiques, opérationnelles et financières de réduire leurs émissions de GES. Les changements climatiques représentent un défi mondial complexe qui nécessite la collaboration et l'action de tous les niveaux des secteurs public et privé, ainsi que de la société civile. Tous les types d'organisations devraient mesurer les émissions de GES et mettre en place des processus et des systèmes de surveillance continue et de déclaration (notamment en fixant des objectifs de réduction des émissions de GES au fil du temps).

Le processus en cinq étapes permet aux organisations qui le suivent de mettre en place des systèmes efficaces de gestion des émissions de GES qui sont directement liés à la stratégie d'entreprise, à la gestion des risques ainsi qu'à la performance financière et à l'information financière. Il est essentiel de donner le ton en insistant sur le fait que la réduction des émissions de GES est une priorité organisationnelle, en mettant en évidence l'importance stratégique de la réduction des émissions de GES pour la viabilité à long terme de la société et en assurant l'intégration poussée des efforts de réduction dans les systèmes et processus existants.



Aperçu

Processus

Application

Principaux
constats

Ressources

Ressources

Les lecteurs sont invités à se reporter à l'annexe A du guide d'introduction pour obtenir des ressources utiles. D'autres ressources peuvent être consultées ci-dessous, parmi lesquelles de nouvelles ressources en matière d'information financière qui ont été diffusées après la publication du guide d'introduction.

Documents techniques sur la quantification des émissions de GES

- [Environnement et changement climatique Canada, Guide technique pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre](#)
- [United States Environmental Protection Agency, Guide to Greenhouse Gas Management for Small Business & Low Emitters](#)
- [ISO 14064-1 - Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre](#)
- [ISO 14064-2 - Partie 2 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'accroissements de suppressions des gaz à effet de serre](#)
- [ISO 14064-3 - Partie 3 : Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre](#)
- [ISO 14065 : Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance](#)
- [Protocole des gaz à effet de serre \(GES\)](#)

Indications sur la déclaration et la gestion des risques

- [TCFD Implementation Guide - Using SASB Standards and the CDSB Framework to Enhance Climate-related Financial Disclosure in Mainstream Reporting](#)
- [TCFD Annex: Implementing the Recommendations of the TCFD](#)
- [TCFD Good Practice Handbook](#)
- [Science-Based Targets](#)
- [COSO et World Business Council for Sustainable Development \(WBCSD\), Applying Enterprise Risk Management to Environmental, Social and Governance-related Risks](#)



Aperçu

Processus

Application

Principaux
constats

Ressources

Ressources en matière d'information financière

- [CPA Canada - Information d'entreprise et investisseurs progressistes](#)
- [CPA Canada - Communication de l'incidence des changements climatiques : Processus pour l'appréciation de l'importance relative](#)
- [Avis 51-358 du personnel des ACVM : Information sur les risques liés au changement climatique](#)

À propos de l'auteure

Sarah Keyes, CPA, CA, est chef de projet chez ESG Global Advisors. Forte d'une dizaine d'années d'expérience comme consultante, auditrice et conseillère à l'avant-garde de la réflexion, Mme Keyes est une voix reconnue au sein de la communauté d'affaires du pays au sujet des impacts financiers des enjeux ESG. Elle fait notamment des exposés ou anime des rencontres où sont discutés les effets des risques et occasions associés aux changements climatiques, par exemple pour l'élaboration de stratégies d'entreprise, la gestion des risques et la performance. Pour en savoir davantage, visitez le site www.esglobaladvisors.com.



Aperçu

Processus

Application

Principaux
constats

Ressources



cpacanada.ca/LDCG

AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et l'auteur déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication.

© 2020 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.